ZONZA
SANTA
LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 16 décembre2023 à 10 heures.
En la Maire de ZONZA.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Administration générale

- Recensement de la population 2024 : désignation du coordonnateur communal de l'enquête de recensement et autorisation de recrutement d'agents recenseurs (report du 13/09/2023).

- Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de la commune pour l'année 2024.

- Renouvellement du conventionnement avec l'ANTAI pour la tarification des amendes de police relatives au stationnement.

- Adoption d'un règlement intérieur pour le service funéraire et tarification des droits à concessions dans les cimetières communaux.

- Règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par la commune : boulodromes de Zonza / Santa Lucia.

Finances - Budget communal - Fiscalité

- Décision modificative n°4 au budget principal M57 2023.

- Décision modificative n°3 au budget annexe M49 Eau-Assainissement 2023.

- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

- Maintien des budgets M57 Cuisine Centrale et M57 Crèche en annexes du budget principal M57 de la commune à compter de l'exercice 2024.

- Mise en œuvre d'un "budget vert".

Ressources humaines

- Mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca pour assurer une mission de service de portage de repas.

- Autorisation de recours au recrutement d'agents non-titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité des services communaux pour l'année 2024.

- Autorisation de recrutement de deux vacataires dans le cadre de missions AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap)sur les temps non scolaires pour l'année 2024.

- Modification du tableau des effectifs : diverses suppressions et créations de postes.

- Régime indemnitaire du personnel communal: mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Culture

- Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale de Sainte Lucie de Porto Vecchio : demande de subvention de fonctionnement DGD à la DRAC.

Tourisme

- Adoption de la stratégie communale en matière de communication touristique.

- Adoption de la stratégie communale en matière d'accueil touristique.

Urbanisme : opérations foncières et PLU

- Autorisation permanente de signature du Maire pour les autorisations de défrichement des terrains communaux.

- Cession d'un terrain communal en vue de la création de logements pour les primo-accédants à Zonza village.

- Cession d'un terrain communal en vue de la création de logements pour les primo-accédants à Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

- PADD du projet de PLU communal : complétude de la trajectoire démographique et ajustement des objectifs de consommation des espaces (doctrine de l'État).

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations).

A 10 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (14) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Marie-Thérèse BARANOWSKY, Vincent LUCCHINACCI, Lisa BARTOLI, Mathilde FEDI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Marina MILLET, Christelle PRIETTO, Christian PIU.

Représentés (1) : Anthony MUZY.

Absents (8) : Paul André COLOMBANI, Elise BARLAM, Dominique PIETRI, Dominique GERONIMI, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Antoine CARLI, Alexandre MUZY .

Secrétaire de séance : Lisa Bartoli.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Administration générale

Recensement de la population 2024 : désignation du coordonnateur communal de l'enquête de recensement et autorisation de recrutement d'agents recenseurs *(report du 13/09/2023).*

Le Maire : « La commune doit faire sont recensement, le dernier recensement de la population a été réalisé en 2018. On se doit de le renouveler et il faut donc recruter un agent responsable et les agents chargés de cette mission. Le recensement de la population qui est un enjeu majeur comme vous le savez, qui nous pose des questions depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités quand on voit le nombre d'électeurs, le nombre d'enfants scolarisés et le nombre d'habitations on est curieux de voir le résultat et on pense qu'a priori nous serons bien plus nombreux que les 2700 personnes. Il apporte beaucoup d'informations sur l'âge, la profession exercée ce sont des sujets Insee très importants notamment en matière sociale. Ça nous permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative sur lesquelles se basent de très nombreux articles du code, l'organisation des élections notamment, et les dotations de l'État aux collectivités qui dépend du nombre d'habitants. Ça permet aussi de mieux mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société et surtout de faire avancer le modèle des devoirs sociaux. Voilà, si vous avez des questions sur le recensement de la population ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de la commune pour l'année 2024.

Le Maire : « Comme chaque année, on est sollicité par les structures commerciales de la commune pour l'obtention des autorisations d'ouvertures le dimanche, c'est dans la limite de douze dimanches par année civile au regard de la réglementation en vigueur. Il convient que la commune émette un avis sur cette question-là qui sera utile et validé par le conseil communautaire qui détient la compétence du développement économique. Donc il s'agit de valider deux dimanches du mois de juin, les 23 et 30 juin, quatre dimanches du mois de juillet, les 7, 14, 21 et 28 août, quatre dimanches du mois d'août, les 4, 11, 18 et 25 août et enfin deux dimanche du mois de septembre, les 1er et 8 septembre. Si vous avez des questions par rapport à cette disposition ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du conventionnement avec l'ANTAI pour la tarification des amendes de police relatives au stationnement.

Vous savez que la commune a passé une convention avec l'Antai pour la gestion des infractions relatives au stationnement. C'est un logiciel d'État qui nous permet donc de numériser l'ensemble des infractions. Mais cette convention arrive à échéance le 3/12/2023 et donc il convient de pouvoir la renouveler. Elle fixe également les modalités du coup d'envoi des poursuites pour stationnement et qui sont toujours fixées à 35 €. La révision annuelle pratiqué par l'Antai est de 3 %. Donc voilà, c'est un outil performant et efficace.

Les amendes de police ont quand même rapporté à la collectivité près de 70 000€. Il nous faut renouveler cette convention, des questions par rapport à la convention ? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Adoption d'un règlement intérieur pour le service funéraire et tarification des droits à concessions dans les cimetières communaux.

Le Maire : « Donc, c'était une très vieille délibération qui était encore en francs donc la fixation du tarif des concessions des cimetières, ainsi que leur durée est encadrée par le code. Au regard de la configuration de notre territoire et après avis de la commission des finances qui s'est réunie cette semaine, il a été convenu d'appliquer à la montagne un abattement de 50% par rapport au tarif appliqué au cimetière communal de Taglio Rosso ainsi qu'au cimetière marin de Pinarello et au colombarium. Sachant aussi que les cimetières de Taglio Rosso et Zonza font l'objet d'un programme d'agrandissement qui est en train d'être étudié. Des questions ? ».

P. Quilici : « Est-ce que les tarifs ont été fixés ? ».

Le Maire : « Oui, les tarifs ont été fixés, les concessions pour 20 ans c'est 300 €, pour 30 ans c'est 400 € et perpétuel c'est 800 € pour Sainte Lucie, et à Zonza c'est 150, 200 et 400 €. Pour les colombariums c'est : pour 20 ans 300€, pour 30 ans 400€ et perpétuel 800 €. Demi-tarif pour la montagne. Ces tarifs sont pour une urne. Pour deux urnes c'est plus cher, pour trois urnes c'est encore plus cher et le jardin du souvenir est gratuit. D'autres questions ? ».

M.Fedi : « Un carré des indigents est prévu ici ? ».

P.Quilici : « Alors au niveau des indigents, oui, il y a deux emplacements qui sont déjà en place. Ça a été fait ».

F Gianni : « C'est moins cher le colombarium que… »

Le Maire : « Oui parce que j'ai donné le casier une seule urne, après deux urnes, c'est plus cher, c'est 800, 500, 600 et 1500 si perpétuel. Quatre urnes c'est 2500 en perpétuel. Oui, tu as raison il y a des colombariums avec casier deux urnes, trois urnes, quatre urnes et donc les prix varient de 300 à 1 000 € pour 20 ans, de 400 à 1 200 € pour 30 ans et donc de 800 à 2 500 € pour la perpétuelle ».

M.Fedi : « Pour les tombes déjà existantes, comment on sait si c'est 20 ans, 30 ans, perpétuel ? ».

C.Bianconi : « On ne sait pas ».

M.Fedi : « Il faut redemander, comment ça se passe ? ».

F.Gianni : « On n'a jamais payé ».

Le Maire : « Oui, ce sont de nouvelles concessions. Ensuite, la question que tu poses est très bonnes, c'est le sujet qu'on a avec Patrick aussi sur cette question-là, c'est qu'à un moment donné, il y a une rationalisation qu'on sera obligé de faire parce qu'on ne peut pas étendre les cimetières à l'infini. Et il y a un sujet sur peut être les plus anciennes tombes, une fosse commune à terme . Donc là, il y a toute une procédure qui est possible et qu'on va mettre en œuvre, qui est assez lourde. D'autres questions par rapport au cimetière ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par la commune : boulodromes de Zonza / Santa Lucia.

Le Maire : « Donc, vous savez que la commune dispose de plusieurs équipements sportifs, équipements de qualité d'ailleurs et que nous sommes dans un souci de gestion et surtout d'équité, de normer et d'instaurer des règles d'usage, notamment pour les boulodromes.

Je tiens à remercier le travail de Christelle PRIETTO notamment, qui est l'élue en charge de la gestion de tous ces espaces publics à la fois sportifs et culturels, qui s'assure au quotidien que toutes les infrastructures soient à la disposition du monde associatif, ce qui n'est pas une mince affaire, mais qui réussit, avec le concours aussi du premier adjoint, à mettre toujours plus de règles et d'équité dans l'utilisation de nos espaces publics, ce qui était un de nos engagements, je vous le rappelle. Pas une question ? Non ».

Adopté à l'unanimité.

Finances - Budget communal - Fiscalité

Décision modificative n°4 au budget principal M57 2023.

Le Maire : « Eh bien, c'est plutôt une bonne nouvelle au regard de l'avancement des opérations d'investissement. Donc on est rentré vraiment en phase pour le coup opérationnel, c'est à dire qu'on dépense l'argent des opérations dont vous avez voté le financement et ça c'est un peu le meilleur moment je dirais de la vie de la commune. Donc il convient d'augmenter les montants des ouvertures de crédits budgétaires, donc des dépenses et des recettes pour équilibrer, évidemment. Donc, en investissement, on a l'opération numéro 37, achat de matériel roulant pour 5 000 € ; on a l'opération 39 du réseau pluvial plage montagne qui a bien démarré aussi avec installation de voirie pour 30 000€ ; l'opération 58 l'extension de l'école de Zonza qui a aussi bien démarré pour 14 164€ ; l'opération 59 donc qui est la requalification de l'entrée de la RT10 parc de verdure, il y a 100 000 € ; pour la plantation d'arbres et d'arbustes et l'installation générale des agencements donc l'achat du terrain notamment ; l'opération 77 qui est la création d'une cuisine centrale qui est quasi terminée pour un montant de 15 000 € ; et enfin l'opération 80 l'aménagement du cœur de ville de Sainte Lucie avec des installations générales, construction de bâtiments pour 70 000 €. Soit une ouverture de crédits en dépenses de 488 885 € qui sont équilibrés par l'opération 59, donc en recettes, requalification de l'entrée sud de la RT 10 qui est une subvention non transférable de l'Etat pour un montant de 488 885 € ».

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°3 au budget annexe M49 Eau-Assainissement 2023.

Le Maire : « Ça concerne notamment la montagne. Donc afin de stabiliser un peu le risque, la gestion sur l'eau et notamment sur la montagne, on a signé un contrat de sous-traitance avec une entreprise privée. C'est un contrat de trois mois qui est reconductible et qui nécessite l'ajustement de crédits budgétaires de fonctionnement autour de 4 000 €. Cette opération vise, sur du long terme, à sécuriser, je dirais, la gestion et l'exploitation de la ressource en eau sur la partie montagne ».

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Le Maire : « Donc vous avez, c'est un peu un marronnier dans les finances de la commune, c'est l'article 16.2 du code qui nous impose de délibérer en amont du budget qui est voté en avril, s'il y a une autorisation pour l'engagement, la liquidation, le mandat pour les dépenses d'investissement, donc à hauteur de 25 % pour pouvoir continuer à investir.

Donc, les montants sont répartis sur le budget principal pour un montant de 2 526 580 €, pour l'eau et l'assainissement de Zonza pour 304 406 €, pour les mouillages et les corps morts, pour un montant de 26 266 €, pour la crèche pour un montant de 2 000 €, pour l'Office du tourisme pour un montant de 15 000 €. Ces 25 % représentent donc un total de 2 969 252 € d'engagement ».

Adoptée à l'unanimité.

Maintien des budgets M57 Cuisine Centrale et M57 Crèche en annexes du budget principal M57 de la commune à compter de l'exercice 2024.

Le Maire : « Nous nous étions posés la question suite à l'audit d'enlever un certain nombre de budgets annexes. On avait la volonté d'internaliser certains budgets annexes et on avait approuvé cette démarche par délibération, c'était le 1er avril 2023. Cependant, et ça, c'est en accord avec la DGFIP, au regard des volumes qui sont financés, qui sont importants et qui représentent ces services et notamment la crèche, mais aussi la cuisine centrale à venir, on a convenu, pour une meilleure lisibilité et une meilleure rationalisation, de conserver ces budgets annexes. Voilà. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça? Non ».

Adopté à l'unanimité.

Mise en œuvre d'un "budget vert".

Le Maire : « Un volet très intéressant et complètement novateur, on sera une des premières communes à délibérer dans ce sens. Je tiens encore à saluer aussi le travail de Céline Bianconi sur cette question-là, qui nous a dégoté la mise en œuvre d'un budget vert. Quand elle me l'a proposé je l'ai trouvé extrêmement pertinent. C'est un outil de gestion qui est complètement novateur qui permet aux collectivités d'estimer l'impact environnemental de chaque opération qu'elle mène. Et depuis le vote de 2024, qui obligera les communes de plus de 3500 habitants de produire ce budget annexe, bien nous on prend les devants bien qu'on ne fasse pas 3500, ce n'est pas une obligation. Mais bon, vous verrez, on est complètement en situation d'une commune de plus de 3500 et on est prêt et archi prêt et si demain le recensement avérait qu'on est plus de 3500, on fonctionne déjà comme une commune de plus de 3500 habitants. Pour revenir au budget vert donc c'est particulièrement intéressant parce ce document est un outil d'aide à la décision qui va nous permettre d'avoir un portage politique et administratif de haut niveau sur la question environnementale, d'expliquer les objectifs et les limites de l'outil de la budgétisation verte. Parce que là aussi, il y a là ce qu'on souhaite et puis la réalité de l'exercice. On va pouvoir associer l'ensemble des services et des élus, c'est à dire dans chaque démarche ou chaque type de dépenses vous aurez une indication sur l'impact de votre décision politique par rapport à l'environnement, ce qui pourrait être extrêmement intéressant. Il va aussi permettre de réaliser une budgétisation verte en amont des arbitrages et donc c'est une notion supplémentaire qu'on pourra intégrer dans nos décisions. Quel est le coût énergétique ou pas et donc ça sera un outil d'aide à la décision supplémentaire pour pouvoir être pertinent. Et enfin, ça nous permettra d'associer un maximum de partenaires externes et puis de l'expliquer, de donner un élément supplémentaire sur les différents cas par rapport à l'environnement ».

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca pour assurer une mission de service de portage de repas.

Le Maire : « Alors, vous le savez, c'est un peu notre bébé aujourd'hui, avec Mathilde ont avait initié à l'interco cette idée d'une cuisine centrale. Elle est réalisée non sans mal, mais on a fini par la porter complètement puisqu'elle devait être répartie sur le territoire avec la Collectivité de Corse et les collectivités. Et malheureusement ça n'a pas été possible et on s'en félicite parce qu'aujourd'hui les travaux sont terminés. Ça donne l'opportunité à nos anciens d'accéder à deux repas par jour pour un montant de 2,50€. Là aussi, la commune intervient pour obtenir un seuil social acceptable. Je dois dire aussi que c'est un outil important parce qu'il permet que nos anciens reçoivent pour certains au moins 1 visite quotidienne Et puis il y a aussi que c'est un outil assez extraordinaire pour permettre de continuer à garder de l'autonomie à nos anciens le plus longtemps possible, je dirais dans leur domicile. ».

M.Fedi : « Avec des repas de qualité… ».

Le Maire : « Avec des repas de qualité c'est bien de le dire Mathilde, d'autant que l'on a des circuits courts qui sont intégrés. On travaille beaucoup avec nos partenaires locaux, les agriculteurs. On sert les écoles, crèches et c'est un très beau projet. Et donc aujourd'hui, le portage se fait par l'interco et on met à disposition un agent de la commune qui s'est porté volontaire d'ailleurs pour pouvoir assurer le portage de repas sur la partie littorale. Voilà pourquoi on fait cette mise à disposition pour parfaire notre dispositif qui aujourd'hui est effectif puisque sa gamme de services est en place sur le littoral aussi. Et bien merci à tous ceux qui ont participé à ce projet. Et puis on lui souhaite longue vie. Très bien. Donc pour la mise à disposition de cet agent qui s'est porté volontaire. Qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de recours au recrutement d'agents non-titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité des services communaux pour l'année 2024.

Le Maire : « C'est une délibération qui revient souvent vous le savez. C'est une délibération qui nous permet donc de procéder à des recrutements temporaires pour répondre à des besoins de service. On a parfois dans l'urgence des besoins à la crèches, aux écoles ou autre pour la continuité de service. Donc on a besoin en cas d'accroissement de pouvoir prendre du personnel non titulaires. Des questions ? Monsieur Mary ? ».

C. Mary : « Parfois, ce n'est pas forcément dans l'urgence. C'est quand on a ciblé un besoin mais qu'on sait qu'il ne va pas être permanent. Par exemple, à l'Office du tourisme on a recruté sur toute l'année 1 agent parce qu'on savait qu'avec la labellisation station de tourisme il fallait qu'on ait quelqu'un sur l'année et donc on a recruté sans avoir à créer un nouveau poste qui aurait grevé les finances de la commune.

Donc on a fait un petit rapport sur l'année 2023 sur taux d'occupation de ces postes, on avait par exemple créé un poste technicien qui a été occupé que 45 jours. Un poste d'adjoint technique qui a été occupé deux mois par deux agents différents. En administratif, on les a créés mais on n'a pas eu besoin de s'en servir. Ce n'est pas parce qu'ont créé des emplois, qu'on met forcément quelqu'un dessus ».

Le Maire : « Je vous remercie de le préciser, d'autant que l'on a stabilisé complètement le tableau, on est au même niveau d'effectif 121 et des poussières, ça varie ».

Le Maire : « 121 titulaires, par contre on a recruté vous le savez car on a présenté l'organigramme qui a permis beaucoup de mobilité et de faire de la promotion interne. Contrairement à ce que je peux lire ou entendre, la majeure partie des promotions a été faite, nous avons eu recours à des recrutements externes que sur des compétences spécifiques qui n'étaient pas déployées sur la commune. Voilà donc tout ça pour vous demander de voter cette autorisation de recrutement. Qui est pour ? »

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de recrutement de deux vacataires dans le cadre de missions AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) sur les temps non scolaires pour l'année 2024.

Le Maire : « Je voudrais saluer le travail de la commune dans ce domaine, Lisa si tu veux en dire deux mots ».

L.BARTOLI : « L'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par l'Education Nationale dans le cadre du temps scolaire et en ce qui concerne le suivi scolaire c'est la commune qui a la possibilité de prendre le relais. Peu de mairie le font et je suis ravi qu'on puisse accompagner les enfants qui en ont besoin sur le temps périscolaire, notamment la cantine parce que c'est vraiment indispensable pour eux ».

Le Maire : « Merci Lisa, qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs : diverses suppressions et créations de postes.

Le Maire : « Vous voulez en dire deux mots monsieur le R.H ».

C. Mary : « Ça concerne le recrutement d'un nouveau chef de cuisine. Donc il faut qu'on modifie son poste parce qu'on avait ouvert le poste en agent de maîtrise et maintenant il est titulaire de la fonction publique. Il a fait l'objet d'une mutation et il est titulaire du grade d'agent de maîtrise principale donc il faut qu'on modifie le poste en ce sens. Après on a sur l'office du tourisme un agent qui était à 30 heures et qui vu la montée en compétence de l'office du tourisme, on a estimé avec la directrice de l'office et les services de la commune, qu'il fallait le passer à temps complet. Et après, c'est dans le cadre de la promotion interne. Il faut qu'on modifie les postes des agents pour leur permettre de monter en grade s'ils sont inscrits sur le prochain tableau d'avancement. Donc ça concerne en tout quatorze postes qui sont modifiés ».

C.Bianconi : « Ça ne modifie par le nombre total qui sont au tableau ».

C. Mary : « Ça ne veut pas dire que l'on va recruter des gens là-dessus ».

Adoptée à l'unanimité.

Régime indemnitaire du personnel communal : mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le Maire : « Alors je tiens à vous dire que ce n'est pas du tout une obligation de notre part, mais pour faire face à l'inflation, donc, le ministre de la transformation de la fonction publique a instauré donc une prime exceptionnelle et on a trouvé opportun de faire un geste dans ce sens.

Donc, pour toutes les rémunérations brutes qui sont inférieures à 3 250 € par mois entre le 1er juillet 2022 et aujourd'hui, on va verser une prime qui est une prime facultative en une fois. C'est au libre choix du conseil municipal. Donc on a fait un arbitrage plutôt en fourchette haute je dois le dire. On a fait plusieurs simulations par tranche et sept tranches salariales ont été retenue pour une prime qui va entre 300 € et 800 €. C'est un effort qui, pour la collectivité, s'élève à 37 000 € sur le budget général et il y a 73 agents qui sont quand même concernés. Il faut savoir 2 440 € pour l'office du tourisme il y a quatre argents qui sont éligibles ; 7 840 € pour la crèche, quatorze agents qui sont également éligibles ; 2 480 € pour l'ALSH quatre agents sont concernés par leur statut et 6 000 € pour la cuisine centrale ou dix agents qui sont également éligibles. C'est un coup de pouce que nous avons souhaité faire également. Alors on n'a pas donné le 100 %, mais on a statué fourchette haute. C'est un coût pour la commune de 55 580 €. Il y a des questions, qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Culture

Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale de Sainte Lucie de Porto Vecchio : demande de subvention de fonctionnement DGD à la DRAC.

Le Maire : « C'est une demande de subvention de fonctionnement à la DRAC, donc une dotation qui est possible. C'est Céline qui nous a trouvé ça, très peu utilisé la DGD. Donc la bibliothèque de Sainte-Lucie bénéficie de travaux d'extension vous le savez et de restructuration. Je suis très fier, de ce qui est en train de se dérouler à la bibliothèque de Sainte Lucie pour sa mutation en médiathèque et on va entrainer celle de Zonza dans cette opération aussi. Et puis on aura un très bel outil pour le premier semestre avec un dispositif Microfolie qui va se transformer, qui va permettre de transformer l'outil de la bibliothèque en véritable médiathèque. Un musée complètement numérique à destination de tous. Donc on a évidemment des besoins et des attentes plus forts et des plages d'ouverture plus importantes. Là-dessus en fonctionnement, il nous faut pouvoir rémunérer aussi les personnels et organiser ça. A titre d'exemple, on a des ouvertures ponctuelles selon les événements et les soirées après 18 h pour satisfaire les publics d'actifs qui sont habituellement empêchés par les horaires de bureau. On a la mise en place d'ateliers pour les adolescents le vendredi soir qui permet donc de contourner la journée du mercredi qui est déjà largement saturée par les activités extra scolaires. On a du temps de soirée en semaine aussi qui est prévue pour organiser des conférences donc si on veut une vie culturelle riche, plus dynamique, il nous faut aussi un volume horaire tout aussi adaptable. Et c'est pour ça que l'on crée des conditions d'accueil pour renforcer cette attractivité du lieu et générer là du lien à la fois social et intergénérationnel qui nous permet donc de mieux vivre ensemble dans un cadre culturel épanouissant ».

JS.Giudicelli : « On doit féliciter le dynamisme de la bibliothèque ».

M.Fedi : « Je voudrais en profiter aussi pour remercier et saluer le travail de Laurence. Pour fréquenter régulièrement la bibliothèque je crois qu'elle a vraiment l'esprit d'une bibliothécaire, d'une libraire presque je dirais. Elle sait conseiller, on échange sur des bouquins et c'est vraiment très chouette. Ce n'est pas juste une prestation ».

Le Maire : « Moi, je suis content que tu dises ça, tu l'as remarqué, je sais que c'est important pour nous parce qu'on a les outils qui étaient là et les agents adhèrent à un projet aujourd'hui, ce qui est important pour nous. L'arrivée de Marie-Laure SALVI a beaucoup contribué, je dirais, avoir une ligne directrice et un projet d'ensemble. Le projet du musée de la résistance corse a permis aussi de fédérer autour de nous de nouvelles initiatives, de l'engouement.

Et je crois que notre responsabilité d'élus c'est d'avoir un projet clair qu'on met en œuvre pour permettre aux agents de se les approprier et à notre administration de nous donner les moyens parce qu'in fine c'est grâce à eux qu'on arrive aussi à les mettre en œuvre ».

M.Fedi : « Ce ne sont pas des prestations froides, on sent qu'il y a une implication. Et ça, ça fait plaisir ».

Le Maire: « Oui, merci de le souligner et Jean Seb aussi merci de souligner le travail de la bibliothèque. Et là on aura un très bel outil et c'est une belle chose. Voilà, qui est pour l'extension des horaires ? ».

Adoptée à l'unanimité.

M.Fedi : « Est-ce qu'à terme on pourrait imaginer, ce n'est pas le lieu pour en parler, mais la salle qui est à côté du boulodrome, est-ce qu'elle pourrait être utilisée pour faire un cercle de lecture ? ».

Le Maire : « On peut déjà envisager toutes ces questions-là, d'ailleurs j'ai pris un peu les devants avec le monde associatif concerné. On a cette salle du boulodrome qui doit être refaite pour être mise à disposition. On a pris quelque retards dans les travaux, notamment pour obtenir des fonds puisque on ne peut pas les engager avant d'avoir les arrêtés de subvention puisqu'on a demandé une dotation de solidarité, c'est une extension de dotation quinquennale, un montant important qu'on a récupéré. Pour le mettre en œuvre, ça prend un peu de temps. Donc j'ai pris un peu les devants avec les associations pour mettre aussi d'emblée, tout de suite, dès à présent la salle du conseil municipal déjà à disposition pour le monde associatif de Zonza qui souhaitent faire des lotos, des belotes et autres, il y a un accès par l'extérieur. On peut tout à fait isoler les bureaux et cette salle est constamment chauffée et dispose d'un petit frigo. Elle peut déjà servir autant que de besoin et c'est bien que le public puisse se la réapproprier ».

M.Fedi : « On l'a évoqué avec Patrick justement, les soirées d'hiver au village sont longues et on peut tout à fait organiser… ».

Le Maire : « Cette salle est déjà à disposition, elle est chauffée c'est un point très important et le foyer on fait un petit peu ce qu'on imagine en bas au boulodrome. Le foyer pourra servir aussi de lieu de rencontre, de lectures. A ça va se rajouter et c'est la réalité assez rapide donc, des infrastructures qui sont en train d'être mise en place avec la réfection de l'ancienne gendarmerie puisqu'elle va disposer d'une salle à l'étage qui sera une salle publique qui va permettre de nous retrouver et autres et puis aussi le future office du tourisme au rez de chaussée de la place. Cette structure en verre et en pin Laricio de la forêt de Zonza, je pense, qui est aussi complètement envisagé dès sa conception, c'est juste une idée qui était à nous, c'est pensé, complètement modulable si on a une baisse d'activité du tourisme en hiver. Cette salle sera aménagée pour être mise à disposition aussi. Merci de vous inquiéter de ça mais on a aussi besoin de lieux et on n'en dispose pas plus à Sainte Lucie de Porto-Vecchio malheureusement ».

Tourisme

Adoption de la stratégie communale en matière de communication touristique.

Le Maire : « Je voudrais saluer le travail qui est fait par l'office du tourisme qui progresse. Nous avons récupéré l'appellation de commune touristique, on passe maintenant en catégorie 1, à terme on va devenir station classée. On revient de loin. Un très gros travail, deux offices neufs qu'il faut assumer et vraiment un outil à la hauteur de ce qu'est notre commune en matière de tourisme et on ne peut que s'en réjouir.

Là, ça a été une bagarre, une bagarre par l'office, sachez-le et c'est une bagarre avec l'administration où on a eu à défendre bec et ongles, et on continue avec l'État, pour le droit de gérer cette compétence. Donc on a l'adoption de la stratégie communale en matière de communication touristique et dans la continuité de la démarche de labélisation de tourisme de catégorie 1. La structure doit se doter d'un document qui retranscrit la stratégie de communication qu'elle utilise et qui est développée à l'attention des visiteurs du territoire. Le but est de faire de Zonza-Santa Lucia une marque aux atouts qui nous différencie et qui soit conforme aux valeurs du demain, qui met en avant nos attraits, nos valeurs et qui véhicule cette dimension humaine, je dirai même affective, qui est un petit peut notre ADN. Notre volonté là-dessus c'est de promouvoir les actions ou les offres du tourisme durable qui sont de plus en plus nombreuses. Développer l'image et surtout la notoriété de la destination sur une cible stratégique, les familles avec enfants, essentiellement avec un label famille et les sportifs avec cet espace naturel magnifique dédié au sport et où on a fait, entre autres, quelques manifestations. Une clientèle locale aussi Corse, c'est une cible pour nous très importante, notamment hors saison, tout comme les seniors. Et l'idée aussi, c'est de gagner en notoriété auprès des cibles étrangères évidemment limitrophes la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et toutes les capitales européennes. On peut espérer aussi si la discussion est conclue en matière d'autonomie, la libéralisation plus pertinente du transport, ça nous permet aussi d'avoir à la fois l'opportunité de voyager plus facilement, mais aussi d'avoir plus de visiteurs toute l'année. Tout ceci pour la stratégie en matière de communication et en même temps, il y a l'adoption de la stratégie en matière d'accueil ».

JS.Giudicelli : « Ce travail qui a été initié il y a trois ans est rédigé pour la qualité tourisme uniquement. Juste une petite précision, on fait un travail en temps réel, c'est à dire qu'on vend du rêve sans en vendre, c'est à dire qu'on fait une promotion avec des images de la période, c'est à dire qu'au mois d'août on montre des plages bondées. Ce n'est pas grave. Si les gens ont la possibilité de venir sur les ailes de saison, ça les décalera sur les ailes de saison. C'est une promotion vraie ».

Le Maire : « Vraie, authentique et sincère qui ressemble tout à fait à la démarche de notre office et de son président dont je salue les efforts quotidiens et aussi à vous tous. Vous savez combien c'est important. C'est aussi l'équipe qui travaille et ça nous permet de démultiplier l'action du maire et de son administration.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de la stratégie communale en matière d'accueil touristique.

Le Maire : « Donc toujours pareil, le but est d'optimiser un peu le parcours du visiteur en diffusant une information fiable et qualifiée, une vrai connaissance du territoire, favoriser la découverte aisée du territoire communal par un système d'information de plus en plus performant et laisser une empreinte mémorable aux visiteurs pour renforcer leur attachement et les fidéliser, évidemment c'est aussi le but ».

JS. Giudicelli : « Oui, c'est pareil. C'est un travail qui a été initié il y a trois ans et ça se concrétise notamment par la construction des nouveaux locaux. C'est ce que je pense, le plus important puisque l'équipe, l'accueil est maîtrisé. La construction des nouveaux locaux dans le centre historique de Sainte-Lucie redonnera un peu de vie au cœur du village historique et sur la place du village de Zonza, la future place du village. Et dès que les finances nous le permettrons, on aura un office ouvert à l'année sur la place du village à Zonza. Voilà ».

Le Maire : « Que de beaux outils qui arrivent, on démarre les travaux à Sainte Lucie je crois ».

C.Bianconi : « A Sainte Lucie les plis ont été analysés, ils vont en négociation, on devrait commencer les travaux en février… ».

Le Maire : « En février on démarre l'office du tourisme de Sainte Lucie dans le Wagram, dans le centre historique qui va retrouver, reprendre sa peau de granit, ce sera une belle chose. Et les travaux sur Zonza ? ».

C.Bianconi : « Les travaux sur Zonza, l'APD est terminé, donc le projet définitif est terminé. Il sera présenté le 8 janvier. Les travaux de terrassement devraient commencer fin janvier, début février ».

Le Maire : « Et voilà de gros projets très importants qui démarrent enfin, on s'en réjouit, deux offices splendides, un qui sera dans le cœur historique avec toute l'authenticité du village de Sainte Lucie et le nouvel office sur la place de Zonza qui sera je crois un édifice remarquable, d'une grande modernité en pin laricio qui vient de Zonza si tout va bien ».

C. Bianconi : « Il sera en pin Laricio de la forêt de Zonza puisque nous avons eu une réunion avec l'Odarc et nous allons en avoir une autre avec l'Odarc et l'ONF pour qu'ils recensent les arbres qui seront coupés et mis au séchage pour être mis dans la construction de l'office ».

D.Pellegrini : « Moi je suis pour la plantation, pour la réalisation du jardin, il y a quand même de beaux arbres à prélever, à pouvoir replanter ».

C.Bianconi : « Le pin, ce sont des racines qui sont très horizontales et qui déforment la chaussée. C'est pour ça que peut être on ne pourra vraisemblablement pas les utiliser dans le projet ».

Le Maire : « Dans le projet, toutes les essences vont évidemment être des essences locales pour favoriser l'intégration. Ce que je voulais dire, c'est qu'en fait ces projets aujourd'hui sont des projets évidemment d'intérêt public. Ils sont à la fois couplés, je dirais au tourisme, mais ils sont aussi couplés avec l'intérêt général du citoyen. Ce sont les structures publiques qui permettent de rebâtir, de revitaliser, les centres qui sont modulables et c'est aussi à destination avant tout des Zonzais et des habitants du village. La stratégie que nous développons est : un, la préservation, le maintien de notre existant, la préservation de notre environnement et de nos espaces remarquables pour pouvoir les transmettre à ceux qui arrivent. Et ça, c'est notre première responsabilité. Et la deuxième, on est évidemment conscients qu'on a la chance aussi d'être et on l'assume politiquement, d'être une commune touristique, puisqu'il y a un apport économique qui nous permet aussi de développer et d'élever nos familles. Mais avant tout, la démarche qui est la nôtre c'est que le tourisme ce n'est pas quelque chose qu'on subit. On ne souhaite pas le subir et pour ne pas le subir, on le maîtrise du moins on s'y emploie et je crois que pour l'instant on y parvient plutôt bien en trois ans avec toutes les infrastructures qui ont été mises en place. Voilà, je vous demande donc d'approuver cette délibération sur le tourisme et l'adoption de la stratégie commune en matière d'accueil touristique. Qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme : opérations foncières et PLU

Autorisation permanente de signature du Maire pour les autorisations de défrichement des terrains communaux.

Le Maire : « Alors on a d'abord, et ça c'est plus administratif, l'autorisation permanente de signature du maire pour l'utilisation de défrichement des terrains communaux.

Alors, vous savez que la commune a monté elle-même des opérations immobilières et qu'on a besoin d'être au clair avec les argumentations pour donner l'exemple et répondre aux obligations légales en matière d'urbanisme notamment. Il convient donc d'autoriser le maire à signer toutes les demandes de permis de construire, permis d'aménager des bâtiments, de travaux, autorisations de défrichement ou tout autre document qui nécessite une autorisation d'urbanisme déposée au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou du bâtiment concerné. Qui est pour? ».

Adoptée à l'unanimité.

Cession d'un terrain communal en vue de la création de logements pour les primo-accédants à Zonza village.

Le Maire : « Ça, c'est une délibération très importante pour nous et pour diverses raisons. Au regard de la pression foncière que vous connaissez tous et les difficultés que rencontrent les populations pour devenir propriétaires et conformément à notre programme, on a engagé deux programmes immobiliers sur notre territoire. Le premier est à Zonza et il concerne donc la construction de douze maisons individuelles d'une superficie moyenne de 82,5 mètres carrés destinés à la vente. La réalisation de cette opération nécessite une cession foncière au prix de son acquisition qui est le terrain que nous avions acheté et que nous vendons 150 000 € à un promoteur immobilier en capacité de réaliser rapidement cette opération. Cette question a été analysée par un cabinet juridique et je tiens à saluer le travail de la commission du logement et de sa présidente Emmanuelle Orabona, je tiens à saluer le travail aussi de Patrick Quilici. Nous nous sommes rendus à Marseille à deux reprises avec Emmanuelle, une première fois avec Patrick Quilici une deuxième fois avec aussi la directrice générale des services. Nous avions multiplié les contacts avec différents bailleurs, que ce soit France Logis Corse, Erilia. Nous étions dans une impasse où nous avions cette urgence aussi, puisque les réponses étaient plutôt longues et nous avons trouvé un partenaire potentiel qui était prêt à relever le défi sur une approche qui était mer-montagne, sachant que c'était plus compliqué sur la montagne au niveau tarifs. Et on les a persuadés d'appréhender la problématique globale mer-montagne qui nous permet de les avoir convaincus d'investir aussi sur la montagne où ils étaient plus récalcitrants. Ce qui nous permet donc de mettre aujourd'hui bientôt douze logements sur Zonza pour commencer. Donc cette délibération va nous permettre de faire cette transaction et de pouvoir ensuite déposer le permis de construire et mettre en vente ces logements. Il y a un cahier des charges extrêmement bien détaillé avec des conditions d'accès favorisant l'implantation de familles et autres, ce qui permettra à des jeunes du village de pouvoir devenir propriétaires de leur maison dans le village. C'est une première opération puis suivra une autre, puisqu'on a encore un terrain qui peut tout à fait s'y prêter derrière le centre de secours des pompiers. On va y aller par petites touches, on va faire la première opération. La deuxième viendra en fin de mandature je pense, ou la prochaine pour ceux qui viendront et qu'on va initier quoi qu'il arrive et ça je m'y engage avant la fin de la mandature, pour que cette opération soit prête, votée et en phase de réalisation. Et vous savez aussi qu'une autre opération immobilière nous attend côté Cantonu, puisque la commune de Zonza a été retenue pour installer une gendarmerie, puisque on fait partie des 200 communes qui ont été retenues, avec six familles qui vont s'installer aussi au village. C'est une gendarmerie mais qui sera une brigade spécialisée surtout sur les problématiques environnementales qui va nous permettre de nous accompagner vraiment dans la gestion des flux et la protection de notre environnement. Et ça, c'est un appui supplémentaire qui nous a déjà convaincus dans l'idée de la bonne démarche.

Et ça va permettre, je le crois, au village de Zonza de reprendre un nouveau souffle et puis assez simplement, entre ces douze maisons qui vont pouvoir être mises à disposition qui permettront à des familles de s'installer, de consolider et de répondre à la politique logement, avec ces six familles qui viendront dans d'autres logements à terme et aussi avec l'ouverture du Mouflon d'Or on l'espère, on pense que sur le plan démographique sur Zonza village un tournant est pris avec aussi une belle infrastructure publique centre du village. Je crois que notre pari de le revitaliser, y compris hors des périodes estivales, sera gagné dans les dix ans qui arrivent et ça donne plutôt l'occasion de se réjouir. Ça me fait penser à ce proverbe corse qui dit *"so che stastu, sara"* et Zonza a été longtemps une place forte de la montagne avec une très forte démographie plus de 1000 habitants. Notre idée, c'est que la montagne revienne à sa juste place. Est-ce que vous avez d'autres questions? Des questions par rapport à cette opération individuelle? ».

M.Fedi : « Les maison individuelle, il va y avoir un petit jardin, du terrain autour ? ».

C.Bianconi : « Tout à fait presque 300 m² ».

Le Maire : « Chaque maison aura son petit jardin et chaque maison pourra avoir un garage. Chaque maison aura sa cheminée et ce sera du R+1 On a été très exigeant et croyez-moi, j'ai vraiment insisté pour que ce terrain qui sera accolé au village ait une insertion véritable, qu'on garde vraiment la caractéristique de Zonza, c'est à dire de ne pas faire une barre d'immeuble, on n'est pas du tout là-dedans, mais vraiment de faire en sorte que ce soit comme une l'extension du village qui a toujours existé, un endroit qui est très beau, vue sur Bavella pour certains d'entre eux, dans le village, c'est juste, vous le savez, en dessous, en parfaite continuité d'urbanisme. Voilà notre projet. »

F.Gianni : « Ça supprime le lotissement qu'on devait faire ? ».

Le Maire : « C'est le même ».

F. Gianni : « Ça supprime le lotissement, au lieu de vendre des terrains vous faites des maisons dessus ».

Le Maire : « C'est exact, on a pris l'option de tout construire. Alors pourquoi ? Parce que du coup, il y a eu tout ce qu'on a exigé, c'est une maîtrise du coût en fait. Parce ce que vendre les terrains ne permet pas forcément à la personne derrière de faire. Et en fait, on a rationalisé aussi, ce qui nous permet d'avoir puisque c'est un village, de reconcentrer un peu et de donner plus de possibilités puisque on arrive à sortir douze, c'est de la maison mitoyenne qui garde cet esprit village, mais par contre du mitoyen avec le confort de la maison puisqu'on voit bien le garage, l'accès à son véhicule et le petit jardin qui va bien, c'est vraiment dans l'esprit du village. On aura à retravailler puisque la commission logement va se réunir pour préparer le cahier des charges. Il y a tout un travail encore qui sera arbitré en conseil municipal, dans la plus grande transparence, comme d'habitude, y compris pour l'attribution des maisons ».

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire : « Ça a été notre choix aussi, puisqu'avec un bailleur social, on ne maîtrise pas forcément l'attribution et la population. Il nous faut servir en priorité d'abord les jeunes du village qui sont susceptibles d'être intéressés et la commune va garder la possibilité de faire valoir ce critère et ça c'est important pour nous. C'est pour ça que ça a pris un peu de temps et c'est vrai que les bailleurs ne nous donnaient pas entière satisfaction. Donc ça a été beaucoup de travail pour réussir à cocher toutes les cases qui nous correspondaient et qu'on souhaitait faire ».

Cession d'un terrain communal en vue de la création de logements pour les primo-accédants à Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire : « Dans la même veine, on crée la même chose à Sainte Lucie de Porto Vecchio, un peu différemment puisque vous savez qu'on a acheté la gare. On a déjà fait six accessions à la propriété, six logements ont été revendus, les personnes qui vivaient à la gare ont pu devenir propriétaires et ça, pour nous, c'est quelque chose qui nous rend fiers parce que ça s'est remarquablement bien passé et chaque personne a pu acheter son appartement et ça c'est une bonne chose. Il nous reste un terrain, on a acheté 1 hectare, une partie qui est complètement constructible à l'entrée de la gare et là on a aussi un terrain communal qu'on va céder pour une partie, on a la possibilité de construire 30 appartements cette fois ci à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, donc en accession à la propriété quartier Fiorino sur la parcelle G 2825 de 3100 mètres carrés. Donc la réalisation de cette opération nécessite la vente du foncier qu'on revend à un prix de 32 € le mètre carré. C'est le prix où on a acheté, évidemment. Donc là, pareil, ce sera la mise en vente d'appartements pour les primo accédants de la commune. Donc 30. Suivra ensuite une autre opération du même type, côté école, avec un bout de terrain qui est à côté d'Erilia, vue mer et là aussi, on fera une opération d'une trentaine de logements voir 35. L'idée, c'est qu'avant la fin de la mandature on poursuit notre rééquilibrage entre la résidence principale et la résidence secondaire, on donne la possibilité, avec un caractère social, à nos jeunes de devenir propriétaires. On donnera aussi pour certains la possibilité de devenir locataire parce que si c'était tout un volet à expérimenter là-dessus. Et puis ça signifiera qu'au bout de la mandature, sur cette opération on est sur une cinquantaine en premier et qui démarrent et une cinquantaine d'autres qui viendront. Ça veut dire une centaine sur la totalité de la mandature. Ensuite, on aura des choix, est ce qu'on continuera ou pas? On verra sur l'efficience de cette politique-là, sachant que notre vocation, on en discutera ensuite dans le PADD, quelle est notre vocation d'extension ou non du village ? C'est un vrai sujet et ça fera partie des enjeux politiques à venir et je crois que « Pa Cambia » s'est toujours positionné sur cette question-là et puis je crois qu'on aura aussi une politique très claire en la matière. Voilà pour le terrain de Sainte Lucie de Porto Vecchio et la création de 30 appartements à destination de l'accession à la propriété dans le quartier de Fiorino. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça? Je vous propose d'adopter cette délibération, je vous remercie parce que ça nous tenait vraiment à cœur, qu'on mette en cohérence notre politique du logement. Et encore merci à la commission du logement et aux acteurs qui y ont participé, Emmanuelle, Patrick. On en a profité à Marseille aussi, avec les mêmes partenaires qui sont dans une vraie logique sociale, de développer à terme la Banque Alimentaire de Corse. On travaille très fortement en autres avec le maire de San Giuliano. L'idée est d'avoir un entrepôt et avoir un système de redistribution pour les associations qui apportent des solutions en alimentation sociale et là encore la commune risque d'être précurseur.

Adoptée à l'unanimité.

PADD du projet de PLU communal : complétude de la trajectoire démographique et ajustement des objectifs de consommation des espaces (doctrine de l'État).

Le Maire : « La délibération que je vous soumets est très importante C'est cette délibération qui est qui est donc la dernière qui concerne l'abrogation du Plan Local d'Urbanisme, avec le débat complémentaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, le Conseil municipal a débattu le 17 décembre 2022 du projet d'aménagement de développement durable et la commune conformément la législation en vigueur sur ce document, poursuit sa construction et se finalise.

Le conseil municipal doit ce jour permettre qu'un débat s'instaure afin de compléter et d'actualiser certaines données prises en compte pour définir les grandes orientations du PADD et il convient donc de compléter les éléments du PADD déjà débattu en raison de l'évolution de certains paramètres. Ce deuxième débat porte essentiellement sur deux points. Le premier point, c'est la validation de la trajectoire démographique du projet de territoire débattu dans le PADD. Le deuxième point, c'est l'actualisation des seuils maximum de la construction foncière suivant les dernières recommandations de la DDT.

Le premier point, donc, la validation de la trajectoire démographique du projet du territoire retenue dans le PADD. Alors, pour la validation de la trajectoire du diagnostic territorial qui a été établi, un état des lieux de la démographie de la population, c'était 2 755 habitants en 2020. La croissance démographique entre 2014 et 2020 a été de 0,71 %, donc la population peut s'accroître de 1200 habitants d'ici 2030, avec un taux de croissance de 2,12 % qui est un taux observé entre 2008 et 2018. Si cette référence du taux de croissance est constatée entre 2013 et 2018, c'est à dire 1,25 %, alors que le gain en population s'établirait à plus 650 habitants. Donc ça, ce sont des paramètres du nombre d'habitants pour pouvoir anticiper les constructions. La commune, donc, est en train de s'engager dans une mutation qui va favoriser l'arrivée de nouveaux ménages et qui va bénéficier à la montée en puissance aussi de la ville de Porto-Vecchio. Une nouvelle hypothèse a été retenue qui permet de prendre en compte le cumul de ces paramètres. Il faut que vous sachiez que le taux moyen est actuellement de 1,74 % et donc cette trajectoire, ça veut dire plus de 930 d'habitants. L'attractivité de Zonza grâce à sa proximité du pôle urbain de Porto-Vecchio et son aire d'emploi, grâce au renforcement progressif du tissu économique local autour des commerces et des services et des actions communales qui sont structurantes pour le village de Zonza et Santa Lucia. Cette croissance naturelle donc, va se poursuivre et surtout apparaît cohérente et réaliste. On notera donc que les paramètres favorables sont les suivants. Vous noterez la création de logements à l'année par le biais de logements communaux pour la primo accession que l'on vient de voter on a la mobilisation des terrains dits familiaux avec des intentions diverses. On la récolte au niveau de l'élaboration du PLU, on l'offre diversifiée, avec la multiplication des offres de logements collectifs puisqu'on aura aussi des OAP dans le PLU et des propositions de logements à l'intérieur, on a l'évolution naturelle, donc la structure démographique qui est la décohabitation. Aujourd'hui la société change aussi. C'est aussi des ménages qui se séparent et qui augmentent, donc des familles monoparentales. Avec l'augmentation des personnes qui vivent seules donc et qui génèrent évidemment des nouveaux besoins. On a une mutation lente mais progressive, qui est favorable à un rééquilibrage en faveur de la résidence principale. C'est notre politique qui est assumée, vous le savez, et qui représente uniquement 29,3 % du parc aujourd'hui, on est à moins de 30 % de résidences principales en 2020 et c'est tout à fait une mesure corrective qu'on compte bien mettre. Vous l'avez dit d'ailleurs, dans le nombre de permis de construire qui ont été donnés par la commune avant le PLU c'est seulement 26 résidences principales. Si je ne compte pas le programme de 52 logements qui a été fait dans Sainte Lucie de Porto Vecchio en résidences secondaires.

Le diagnostic donc, propose de recueillir, et c'est ça le plus important, un taux de 1,7 %, ce qui suppose un gain de 900 habitants d'ici 2025, soit environ un nombre de 3600 à 3700 habitants, qui est un objectif, qui est de valider et à retranscrire dans le PADD. Alors notre PADD aujourd'hui, en fait, il est la réalité de ce qu'on est en train de vivre. Ce qu'on réalise dans le PADD, et quand vous reprenez l'ensemble du PADD, toutes les opérations, les cœurs de vies et autres, ils sont déjà votés, financés et en train d'être mis en œuvre. Et là ce taux, il va corroborer quand on aura fait le recensement, la réalité, et je crois que on peut aussi être fiers d'une chose qui est importante, c'est qu'on est dans un document d'urbanisme qui colle vraiment à la réalité de l'existant et de la politique qu'on mène.

C'est à dire que tout est traçable, et on a un schéma de cohérence assez remarquable sur ce sujet-là. Voilà. Donc les évolutions des besoins sont celles-ci et je vous laisse débattre un peu aussi sur cette validation de la trajectoire dont on veut une cohérence claire et je compte aussi votre avis pour les évolutions à venir et un petit peu savoir si ces critères qui ont été retenus vous paraissent les bons et correspondent aux aspirations de la population. La parole circule ».

C.Gibert : « Pour revenir un peu sur le PADD qui est le cœur, voir la Bible d'un PLU et qui donne des informations aux élus, aux administrés, aux parties prenantes associées, le PADD expose des orientations générales en rapport avec les logements, les transports, les déplacements, les implantations commerciales, les équipements publics et autres. Et il y a une formule qui résume bien ce qu'est l'importance d'un PADD qui est la suivante "l'urbanisme d'aujourd'hui c'est la société de demain" et c'est ça qui est important ».

M.Fedi : « Tu peux répéter ! ».

C.Gibert : « L'urbanisme d'aujourd'hui c'est la société de demain. C'est un peu ce que vient de dire monsieur le maire avec toutes ces interactions d'équipements publics d'où l'importance de ce document ».

L.Bartoli : « Ce PADD est un document qui est primordial parce que ça va nous permettre une projective, mais qui est en accord avec la réalité du terrain et la situation actuelle de la commune ».

C.Gibert : « Et je regrette que lorsqu'on a évoqué le PADD il y a quelques conseils municipaux, on n'ait pas eu des propositions plus importantes des élus de l'opposition ».

M.Fedi : « Pour compléter tes propos Christian, il y a un sociologue qui emploi le mot de *cosmo politesse* et je trouve que c'est extrêmement joli. Ça veut dire que ça se relie avec tout ce qui vie sur un territoire, ça rejoint le projet vert, l'impact sur l'environnement, ça rejoint le prendre soin des animaux, des personnes âgées, c'est un très très joli mot. Ça complète tout ce que l'on vient de dire ».

JS.Giudicelli : « Je veux ajouter aussi que ce qu'a dit Nicolas tout à l'heure, il faut que nous assumions notre politique et je pense que je ne m'avance pas, mais je pense que pour tout le monde autour de la table, il ne faut pas que Sainte Lucie devienne Porto Vecchio, Zonza Santa Lucia en tout cas et Sainte Lucie puisque c'est la plage et c'est là que ça se construit. Je pense qu'on veut que ça garde quand même une forme, un taille... ».

F Gianni : « C'est déjà pas mal construit … ».

JS.Giudicelli : « Voilà … ».

Le Maire : « Voilà. Je voudrais revenir sur ce point qui me paraît très important. Aujourd'hui on fait face à quoi ? On fait face à, je vous le rappelle, les trois ans avant notre accession aux responsabilités, ça a été plus de 778 permis de construire. Dedans c''était de la résidence secondaire essentiellement, de la résidence principale. Aujourd'hui, on a absorbé, je dirais, cet état de fait. On a vous le savez, radicalement changé de braquet et puis ce qui est pertinent dans les questions qu'on se pose aujourd'hui en matière d'accroissement de la population c'est sûr que plus on donne des possibilités de logement, plus la population est susceptible de s'accroître et on n'a pas la même forcément approche sur Zonza que l'on aurait sur Sainte Lucie de Porto-Vecchio. À l'heure où Zonza est un village qui s'est désertifié au fil des ans et qui a besoin de retrouver de la vitalité humaine, je dirais donc de la constructibilité et je dirais des gens qui s'installent. Là aussi, c'est un héritage puisqu'il y a eu une politique qui a consisté à favoriser, je dirais, plus d'implantation sur le littoral que sur l'intérieur.

Il n'y a pas que la politique, il y a aussi des phénomènes sociologiques qui ont fait que des gens se sont rapprochés du littoral et un petit peu désertifié l'intérieur. Mais ce n'est pas forcément une fatalité. Je crois qu'au contraire il y a des politiques de développement qui peuvent être mises en place et l'accent sur l'intérieur, la montagne, j'en ai pris en revenant sur le montant, je dirais, de l'accession à la propriété et du prix du foncier. Et puis là où je suis entièrement d'accord avec Jean Sébastien, on se doit de pouvoir accueillir de meilleures façons tous ceux qui s'installent sur notre commune. Mais il ne s'agit pas de perdre notre âme, notre identité ».

JS.Giudicelli : « Identifier le besoin, identifier le besoin des gens qui résident déjà sur notre commune ou justement qui ne peuvent pas y résider ».

Le Maire : « Exactement, On a déjà une problématique avec les gens du village et issus du village qui souhaitent pouvoir s'installer, nos jeunes, et notre responsabilité politique c'est déjà de satisfaire ce besoin là et puis aussi au gré de politiques à venir il y aura des choix à faire. Ce PADD là, il est un peu l'interface entre l'exagération qu'on peut qualifier dans tous les sens du terme parce qu'il y a eu surconstruction sur le littoral avec un abandon quasi de la montagne, mais aujourd'hui sur le littoral c'est moins possible. En tout cas, ils ont ce que l'on a fait. Voilà, mais la question sur l'accroissement de la population devra se poser après ».

F Gianni : « Il faut déjà avaler toute ces constructions qui sont en cours de finition parce qu'il y en a un paquet, avant d'en mettre d'autres. Il faut déjà finir ce qu'il y a déjà ».

Le Maire : « C'est pour ça que nous n'en n'avons pas rajouté ».

MT. Baranowsky : « Le pire dans tous cela c'est que la montagne trinque encore ».

JS.Giudicelli : « Pas dans l'élaboration du document ».

MT. Baranowsky : « Par rapport à l'élaboration de la loi littoral ».

Le Maire : « Alors là oui, pas par rapport à l'environnement. C'est pour ça qu'aujourd'hui on est dans la rédaction du PLU. Aujourd'hui, la loi littoral, on est tenu sur un sujet qui ne dépend pas de nous malheureusement, c'est la révision du PADDUC. Tant que le PADDUC ne sera pas révisé, n'appliquera pas la loi ELAN, notamment pour que la montagne puisse s'exprimer dans toute sa complétude et elle va l'être, on y arrive de plus en plus, je crois, que dans la proposition qui a été la nôtre, en tout cas je parle en continuité d'urbanisme et là, pour le coup en conformité avec la loi littoral, les choix qui ont été faits, vous le voyez dans le zonage, vont permettre aux centres historiques de se renforcer, à savoir ce qui est considéré comme village, Zonza village, Sainte Lucie de Porto Vecchio, Taglio Rosso, Paccionitoli. Là il y a encore des possibilités, je dirais, d'aménagement, de construction. Le reste c'est différent, mais se posera quand même à terme la question des hameaux qui ont pu être étendus, mais il y a des densifications qui à terme sont logiques. Il y a des endroits qui sont déjà construits et qui seront appelés à l'être sans doute.

Mais ce qui est global là-dedans, ce qui est important pour nous, c'est quelle dimension on souhaite conserver ou non. On le voit, on nous fait un procès d'intention sur Pinarello qui est parfait de mauvaise foi. Nous n'avons pas libéré quoique ce soit de supplémentaire sur Pinarello et je le dis ceux qui ont assisté à la réunion des PPA et d'ailleurs je remercie et je félicite Elise Barlam qui est élue de l'opposition qui participe au débat. Nous on se conformera à ce que les personnes publiques associées nous dirons alors, qu'est ce qui légal et ce qui ne l'est pas, si demain sur une morphologie urbaine on ne nous a pas donné satisfaction, on ne donnera pas satisfaction et je ne veux pas faire croire à la population que ce conseil municipal a un pouvoir qu'il n'a pas. Aujourd'hui très clairement, ce conseil municipal est habilité à donner de la constructibilité dans ce qu'on appelle les villages et l'étendre. Il faut que tout le monde soit conscient de ça.

Ensuite sur la trajectoire de la population il y a en fonction de l'offre qu'on va permettre on pourra plus ou moins monter et c'est l'enjeu de la deuxième partie, qui est donc l'actualisation des seuils maximum de la consommation foncière qui suit les dernières recommandations de la DTT. Donc, la direction départementale du territoire qui anticipe ce qu'on appelle la loi ZAN avec une trajectoire de zéro application du mètre. Aujourd'hui, l'Etat français s'est mis dans une logique qui, à terme vise zéro artifisation d'ici 2050. Alors ça, quand vous habitez en région parisienne, ça peut être super, mais quand vous avez un niveau de développement qui vous satisfait, ça ne veut pas dire pour tout le reste du pays doit vous servir espaces verts. Parce que c'est un sujet, parce qu'il y a des gens qui peuvent faire des choix différents que de vivre du grand centre urbain et leur donner l'opportunité de pouvoir repeupler des villages de l'intérieur notamment ça reste quand même un sujet d'importance pour nous. Donc l'actualisation du seuil maximum de la consommation foncière, on va en parler de suite, on n'a pas besoin de voter quoi que ce soit c'est un débat.

Donc sur le deuxième volet, le PADD à l'obligation, donc de fixer des objectifs de réduction de la consommation foncière dans le respect de la trajectoire de la loi ZAN de 2050 comme je vous le disais, qui est une étape intermédiaire aujourd'hui entre 2023 et 2031. Donc, elle prend appuie sur la consommation qui a été observée entre 2011 et 2021 et le PADD que nous avons débattu avait pris comme référence une base de données qui a été créée par un bureau d'études et qui a été réalisée à l'aide donc de photos aériennes entre 2011 et 2019, puis des autorisations qui ont été délivrées et commencées parce qu'on s'est retrouvé en fin de compte à devoir calculer le foncier disponible restant avec tous les permis de construire qui avaient été établis. Donc, ça a été un énorme travail des services de l'urbanisme que je salue et un travail qui n'a vraiment pas été facile. Donc l'Etat, parallèlement, lui s'est doté d'outils qui abondent avec de nouvelles données, donc, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? Ces derniers mois, c'est venu de la DTT et se sont fortement précisés. Ça y est ! Et la DDT, elle, estime que pour une question de cohérence entre les différentes communes, une seule méthode permet de s'assurer des données sûres. On a une méthode pour toutes les communes évidemment, il y a un schéma de cohérence qui s'installe et donc cette actualisation. Ce qu'on demande, c'est de se caler sur ce que souhaite la DDT. Donc nous on avait nos données du bureau d'études et on les a confrontées à la méthode de la DDT. C'est ce qu'on est en train d'expliquer aujourd'hui et on s'est rendu compte qu'on était en schéma de cohérence et donc on statue pour dire que oui, effectivement, on s'actualise en fonction des recommandations de la DDT. Donc en fait, sans qu'on questionne cette méthode, ce n'est pas à nous de le faire, c'est la méthode qui est au programme donc on l'applique. On suivra la doctrine de l'Etat en ce domaine, dans la mesure où la consommation foncière entre 2011 et 2021 elle est favorable à la commune en plus. Pourquoi ? Le diagnostic territorial qui a exposé une consommation de 68 hectares dans le PADD débattu, a décliné un objectif de 4 hectares par an soit 40 hectares. On a été très, très, très en deçà de tout ce qui avait pu être imaginé et proposé, notamment par nos prédécesseurs. C'est à dire, pour les dix ans, une quarantaine d'hectares et le portail national de l'artificialisation des sols a annoncé, lui, 79 hectares. Donc on sera à la moitié de ce qu'annonçait le portail. Donc on est, en matière, je dirai, là, de consommation foncière, dans la droite ligne de ce qu'on disait tout à l'heure, sur l'évolution de la population. On a absorbé ce que nos prédécesseurs nous ont légué et contenu, je dirais, ce développement de population qui correspond à notre souhait aujourd'hui. C'est 40 hectares de moins très clairement, la division par deux de cette consommation pour la période 2021 à 31, elle sera donc de 39,5 hectares. Et là, on est sur une cible indiscutable en matière de réduction de la consommation des espaces. On rappelle aussi que c'est bien l'objectif maximal et pas un but en soi, ça veut dire que ce n'est pas parce qu'on a 39,50 qu'on va les consommer si on en consomme 20, on en consomme 20. Et surtout, là, je voudrais mettre le doigt sur un point qui est fondamental, c'est qu'il nous faut faire vivre un urbanisme de projet et un urbanisme réglementaire.

On ne va pas donner des constructibilités où il n'y a pas de projet, ça n'a pas de sens. Et un PLU aujourd'hui, il faut sortir de cette idée de ce qu'a été la carte communale pendant 40 ans, il est révisable à merci. C'est à dire que dès qu'on aura fini notre PLU et arrêté dès le mois de janvier février, j'espère, on pourra le réviser. Et si les projets qui nous ont été annoncés au moment de l'élaboration n'ont pas été réalisés pour des raisons x ou y, on pourra les déployés ailleurs. Voilà, ça c'est important que vous l'ayez en tête. Il faut déduire aussi au moment du PLU arrêté, l'ensemble des autorisations délivrées commencées depuis 2021 puisque cette consommations doit être considérée et c'est toute la difficulté qu'on a eue aujourd'hui et on est sur quelque chose à la fois logique et suffisamment ambitieux pour satisfaire les besoins de la population. Donc voilà, je vous invite un petit peu à donner votre avis là-dessus aussi. On aurait pu être à 80 hectares, mais à 39,50 il fallait un chiffre qui prouve qu'on était dans une réduction de cette consommation. Je crois qu'à l'évidence, on est bien dans les clous. Je voudrais saluer le travail aussi du bureau d'études, puisqu'en fin de compte, la proposition que l'étude a faite, elle correspond largement aux critaires de la DTT. Et aujourd'hui qu' on nous recommande fortement d'utiliser la mesure de la DTT et bien on peut le faire assez facilement, ce qui prouve quand même que notre PADD sur la première version a été bien réalisée, en tout cas en matière, je dirais, de consommation foncière, qui est le nerf de la guerre pour l'établissement d'un PADD ou un document de ce type. Voilà. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça? ».

L. Bartoli : « Ce qui est intéressant, c'est le fait que l'ensemble du document soit révisable et reste complètement dans l'adaptabilité par rapport à la réalité du territoire. Donc je suis ravie qu'on puisse réagir et ne plus subir ».

JS Giudicelli : « Oui, comme le dit Lisa, c'est ça, que les gens comprennent bien que c'est un document de projet révisable. Si demain un projet peut émerger, qui se trouve dans la zone constructible il n'y a pas de raison qu'il ne passe pas ».

Le Maire : « Et puis ce qui est bien c'est qu'on est dans la réalité. C'est à dire que, en tout cas en ce qui concerne des projets publics, ils sont inscrits au PADD. On ne les a pas juste inscrits pour se faire plaisir. C'est à dire on n'a pas dit « théâtre de la mer ». On est sur des projets très concrets qui sont financés aujourd'hui et qui seront le PADD quand on aura fini de le réaliser. Quand on le reprendra dans 10 ans, il collera à la réalité de ce que sera la commune en mieux. La déviation a été intégrée dans ce sujet-là. On va en dire deux mots, la déviation il y a une consommation foncière qui est importante. Moi, je voudrais vous dire quelque chose de capital sur la déviation. Nous on a fait tout ce qui est possible pour qu'elle se réalise. C'est entre les mains de la Commission Nationale de l'Environnement aujourd'hui. Si la commission nationale de l'environnement émet un avis négatif, ça voudrait dire que les études qui ont été menées, pas par nous, par la Collectivité Territoriale de Corse pour ne pas la nommer, c'est qu'elles ne correspondaient pas aux critères et que le travail n'aura pas été fait comme il aurait dû être fait et il sera obligé d'être refait et donc ça sera encore du temps. C'est pour ça que la commune s'emploie dès le démarrage et c'est un point de contradiction qu'on avait, à trouver des solutions intermédiaires. C'est pour ça qu'on a acheté la gare, c'est pour ça qu'on veut cette déviation derrière, c'est pour ça qu'on a des négociations aussi avec d'autres privés pour passer ailleurs. Et puis bon, si les négociations n'aboutissent pas et qu'il n'y a pas de déviation possible, on ira, on prendra, c'est bien l'intérêt public. Aujourd'hui, la déviation fait partie pour nous d'un point fondamental. L'heure est maintenant à l'étude de la commission nationale de l'environnement. J'ose espérer que les bureaux d'études qui ont été sélectionnés par la Région ont fait le travail. Si tel n'est pas le cas et que l'avis revient défavorable et ce sera hypothéqué. »

JS.Giudicelli : « Elle est inscrite au PLU ».

Le Maire : « Nous, nous avons fait tout ce qui était possible et je tiens à le dire aussi, y compris sur les ilots de compensation écologique ou nous avons fait le maximum. Maintenant, ce que va dire la Commission Nationale on n'en sait rien, si demain ils ont oublié une espèce, je suis biologiste de formation, je n'ai pas pu tout quadrillé ce n'est pas ma spécialité, mais un moment donné j'aurais bien aimé pouvoir voir les contenus de tout ça un peu plus en détail, de ce qu'a fait la Région là-dessus, et la question se posera et nous aurons bientôt le résultat et nous prendrons la décision qui s'impose. Voilà pour l'actualisation des seuils maximum de la consommation foncière, sachant que la déviation en prendra pas mal. Alors si vous avez encore quelques autres questions sur la nature sur ce sujet, sur les algues peut être... Alors je crois savoir qu'au Sénat c'est bloqué en ce moment, on ne sait pas si la Corse sera dans le périmètre in fine. Donc on fait comme si la loi s'appliquait, et en tout état de cause si d'autres adaptations sont possibles et bien je ne manquerai pas de revenir vers vous devant l'assemblée pour en débattre. Il me reste à vous remercier vraiment pour ce dernier conseil municipal riche, très important avec plein de délibérations qui sont décisives pour la suite de notre mandature ».

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations)

Le Maire : « Je tenais à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à nos réunions de mi-mandat. Je suis très heureux d'avoir pu tenir en votre nom tous les engagements que vous avez pris et que nous avons pris devant les électeurs il y a trois ans. J'ai été assez fier d'annoncer que plus de 97 % de notre bilan est engagé et une grosse partie est réalisée. Ça a été un moment fort d'un point de vue démocratique puisque on est très attachés à la démocratie participative. C'est une première, c'est la première fois que le conseil municipal de Zonza retourne à mi mandature vers les citoyens pour présenter son action et son travail. Alors moi je le vois au quotidien mais c'est bien aussi que les habitants aient la possibilité de le faire. Ils ont participé grandement, on a eu beaucoup de monde à Carabona presqu'une vingtaine de personnes pour un petit hameau, on a eu du monde à Zonza, on a eu beaucoup de monde à Sainte-Lucie de Porto- Vecchio avec les deux soirs, y compris avec les comités de quartier. C'était un exercice pas forcément facile, mais on l'a fait avec plaisir. Je vous remercie tous les élus d'y avoir participé, d'avoir présenté leur bilan et ça a été l'occasion aussi de répondre en direct aux questions de la population et de faire un débat ouvert, sans filtre, et sans je dirais la contrainte de l'assemblée délibérante. On assure le débat avec tous ceux qui le souhaitent au sein de cette assemblée vous le savez, on s'y est engagés, mais on sait aussi débattre en dehors de cette enceinte. Et voilà, Il me reste à vous souhaiter des très bonnes fêtes de fin d'année, féliciter les organisateurs des festivités de Noël qui ne se sont pas cantonnés qu'aux marchés parce qu'il y a une offre culturelle qui est très forte aussi. *Zonza festa dicembri*, là on a voulu que ce soit dans le sacré, pour le huit, que ce soit autour des marchés de Noël, que ce soit au niveau des pièces de théâtre qui sont organisées, des différentes conférences, un programme très riche où il se passe tous les jours quelque chose depuis le 1er décembre. Hier, "Una scapata" un succès remarquable Christelle, plus de 80 participants des courses de Noël et un premier marché de Noël à Zonza village qui a été un beau succès et un moyen aussi de nous retrouver et de fêter Noël de façon chaleureuse. Voilà écoutez, on essaiera de pérenniser, on l'a fait à Sainte Lucie l'année dernière, on le fera à Zonza et je voulais aussi finir de remercier tous les membres qui s'impliquent, alors je ne peux pas le faire nominativement. Donc voilà. Merci à tous et bonnes fêtes ».

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

MAIRIE DE ZONZA
CORSE DU SUD